



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.31
11 octobre 1985

FRANCAIS

QUARANTIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA TRENTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 10 octobre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
Puis : M. GAUCI (Malte)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Mboumoua (Cameroun)
M. Trigona (Malte)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MBOUMOUA (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation du Cameroun s'associe pleinement aux félicitations et aux sentiments de reconnaissance exprimés lors de votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale. Votre pays a été à l'avant-garde des explorations historiques des océans qui ont ouvert de nouvelles voies de communication entre les peuples et entre les nations. Il est tout à fait juste qu'un fils de la nation espagnole préside la quarantième session commémorative de l'Assemblée générale, au cours de laquelle nous devons explorer plus avant de nouveaux moyens de communication entre les Etats et entre les peuples dans un processus permettant de trouver une réponse aux graves questions contemporaines. Nous ne doutons nullement que vos talents de diplomate et la sagesse dont vous avez déjà fait preuve influenceront favorablement sur le succès de nos délibérations.

C'est avec fierté que nous avons vu notre frère, l'ambassadeur Paul Lusaka, votre prédécesseur, présider la session précédente de l'Assemblée. Nous le félicitons de son excellent travail.

Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son dévouement constant, notamment à la cause des jeunes nations de l'Afrique qui luttent pour se libérer de différentes contraintes.

Nous souhaitons également associer notre délégation aux expressions de condoléances et à la solidarité manifestées envers le peuple et le Gouvernement du Mexique à la suite de la catastrophe qui s'est abattue sur ce pays. La décision des Membres de cette organisation d'organiser l'assistance au niveau international montre que nous pouvons oeuvrer ensemble lorsque la volonté politique existe.

D'autres catastrophes dues aux ouragans se sont récemment produites le long de la côte atlantique de l'Amérique du Nord. Nous adressons nos condoléances aux peuples et gouvernements qui en ont été victimes. Nous espérons que des recherches seront entreprises à l'échelon international pour trouver des moyens préventifs et remédier à ces attaques prévisibles émanant de l'atmosphère terrestre.

Nous sommes venus à cette session commémorative portés par la tendance au changement qui se fait jour à notre époque et décidés à nous associer à d'autres

M. Mboumoua (Cameroun)

délégations pour entreprendre un examen sérieux des 40 années d'expérience de cette organisation universelle. Nous espérons que cette session historique ne décevra pas les espoirs d'un monde qui vit dans l'angoisse, dans lequel des hommes, des femmes et des enfants connaissent d'indicibles souffrances à la suite de guerres, de luttes intestines, de maladies et de privations.

Partout dans le monde, les peuples réclament des mesures susceptibles d'entraîner un changement vers un monde meilleur. Nous devons créer dans les relations internationales des conditions qui prouvent que les Etats sont fermement décidés à garantir aux peuples des droits égaux et le droit à l'autodétermination, à éviter l'ingérence dans les affaires internes des Etats, à collaborer systématiquement ensemble pour soulager ou faire disparaître le malaise qu'éprouvent ceux qui se trouvent condamnés à un sous-développement économique et social; à renforcer la capacité de tous les pays, grands et petits, à accroître et développer les bénéfices afin d'en faire profiter les populations, à assurer le développement ordonné des ressources naturelles, afin de donner à l'homme les moyens de subsister sur cette planète; à apporter une réponse appropriée à toutes les menaces, humaines et naturelles, qui mettent en péril la survie de l'homme.

M. Mboumoua (Cameroun)

Nous sommes convaincus que tout cela est possible si nous faisons preuve d'une volonté politique concertée dans notre tâche ici. Nous partageons les mêmes aspirations collectives qui sont inscrites dans une seule Charte à laquelle nous tous, peuples des Nations Unies, avons souscrit.

Je voudrais maintenant donner le point de vue de mon pays sur des questions précises dont nous estimons qu'elles doivent être mentionnées à cette quarantième session commémorative de l'Assemblée générale.

(L'orateur poursuit en français)

Quarante ans après la création de notre organisation, force est de constater que le bilan des activités de celle-ci fait l'objet d'une appréciation plutôt mitigée. En effet, même si d'aucuns attribuent l'absence d'une conflagration généralisée à l'action de l'ONU, il n'en reste pas moins que ce point de vue est loin de faire l'unanimité.

Cependant, le fait pour l'Organisation d'avoir pu braver l'épreuve du temps constitue déjà, à lui seul, un élément positif. A vrai dire, les difficultés de tous ordres que l'Organisation a eu à traverser sont liées tant à sa dimension mondiale et à sa vocation universelle qu'à une inévitable crise de croissance.

En effet, si l'ONU, reflétant la configuration du monde d'alors, comptait au départ moins du tiers du nombre actuel des Etats Membres, elle peut toutefois se féliciter de regrouper aujourd'hui près de 160 nations appelées à collaborer aussi bien sur le plan politique qu'économique, social et culturel. Mais plus que sa croissance dans la diversité, c'est davantage le manque de volonté politique des Etats qui l'a empêchée de fonctionner avec toute l'efficacité que les nations étaient en droit d'en attendre, notamment dans les domaines de la sécurité collective et de la coopération économique.

S'il est vrai que quatre décennies ne représentent pas une période significative dans la vie d'une organisation comme la nôtre, il n'en demeure pas moins que pour l'homme qui se trouve au centre des préoccupations de l'ONU, 40 ans constituent une étape importante qui justifie un examen du chemin parcouru, au regard des problèmes qui interpellent l'humanité tout entière. Ceci revêt plus d'acuité lorsqu'on considère les populations et les pays les plus défavorisés.

Je pense ici à ces pays du tiers monde où se concentrent les foyers de tension et où l'espérance de vie moyenne de ses habitants dépasse à peine l'âge actuel de l'Organisation. Je pense également aux peuples soumis à l'asservissement et victimes de l'apartheid, du racisme, d'agression et de toutes formes de discrimination. Je pense enfin aux peuples qui, vivant en marge du progrès

M. Mboumoua (Cameroun)

technologique, ne connaissent que la maladie, la faim et la misère. Aussi, m'apparaît-il plus urgent que jamais de replacer l'action de notre organisation dans le cadre des buts et objectifs des pères fondateurs.

Le Cameroun apprécie au plus haut point la contribution positive de l'Organisation dans plusieurs domaines. En matière politique, la décolonisation est l'un des secteurs dans lesquels elle a mené une action remarquable. En effet, en l'espace d'une génération, l'ONU a contribué activement à l'indépendance de plus de deux tiers de ses Membres.

Au moment où le Cameroun, mon pays, célèbre le vingt-cinquième anniversaire de son accession à l'indépendance et de son admission à l'Organisation des Nations Unies, nous sommes heureux de réitérer ici notre volonté d'apporter notre contribution au processus de décolonisation qui doit être mené à son terme.

Le cas de l'Afrique australe a toujours fait l'objet d'une vive préoccupation de mon gouvernement. D'abord pour ce qui est de la Namibie, nous voudrions exprimer notre plus grande indignation devant l'incapacité de la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ce territoire international placé sous l'autorité directe de l'ONU, et ce malgré le consensus obtenu voici bientôt une décennie par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Cet état de choses s'explique par la mauvaise foi habituelle du régime raciste de Pretoria, ainsi qu'il ressort de ses multiples manoeuvres dilatoires. Il s'explique aussi par de puissantes complicités d'intérêts multiformes qui renforcent les positions de l'Afrique du Sud, qui la confortent dans son arrogance et se trouve aggravé, il faut bien l'avouer, par une certaine démission de notre organisation. L'incapacité avérée du Conseil de sécurité dans la mise en oeuvre de sa résolution 435 (1978) en constitue la manifestation la plus éclairante.

Ainsi que nous l'avons répété, et encore tout récemment devant cet organe au mois de juin dernier, les conséquences découlant du défi permanent lancé à l'Organisation et à la communauté internationale par l'Afrique du Sud sont extrêmement néfastes : c'est l'érosion de la crédibilité et du prestige des Nations Unies, c'est le danger de génération et d'extension des conflits locaux entraînant une menace grave à la paix et à la sécurité internationales, voire à la survie même de l'humanité eu égard à la capacité nucléaire des racistes sud-africains.

M. Mboumoua (Cameroun)

Système de déshumanisation, l'apartheid s'érige plus que jamais en système de terreur, de torture et d'agression. L'institution de l'état d'urgence a été une occasion supplémentaire de traquer les populations noires, voire de les massacrer avec une cruauté et un cynisme révoltants. Le caractère agressif se déploie dans les attaques contre les pays voisins, dans l'invasion militaire de la République populaire d'Angola, dans le soutien aux bandes armées hostiles aux pouvoirs légaux, cela, dans le seul dessein de déstabiliser ces régimes qui n'acceptent pas d'être satellisés.

Le monde entier ne saurait tolérer plus avant les actions irréfléchies de la clique fasciste de Pretoria. Il est encourageant de constater le renforcement du mouvement de prise de conscience qui a acquis une nouvelle dynamique tant en Afrique australe même que chez les amis et alliés traditionnels du pays de l'apartheid.

Le temps n'est plus aux atermoiements. Seules des actions fermes sont susceptibles de parachever dans les meilleurs délais le processus de décolonisation en Afrique australe et de hâter la démocratisation des institutions sociopolitiques dans cette région.

Le Cameroun, pour sa part, réaffirme son soutien au Secrétaire général des Nations Unies dans ses efforts pour mettre en oeuvre la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité portant plan de l'indépendance de la Namibie. Le Cameroun rejette catégoriquement le soi-disant gouvernement intérimaire installé à Windhoek par l'Afrique du Sud le 17 juin 1985, ainsi que toute idée de lien entre le retrait des troupes cubaines d'Angola et l'indépendance de ce territoire. Membre du Comité de libération de l'OUA, le Cameroun réitère également son appui aux mouvements de libération d'Afrique du Sud, à la SWAPO ainsi qu'au Conseil des Nations Unies pour la Namibie dont il fait partie, et qui est pour la Namibie la seule autorité légale administrante jusqu'à l'indépendance.

Plus que jamais le moment est venu de prendre des sanctions globales et obligatoires aux termes du Chapitre VII de la Charte, afin d'amener l'Afrique du Sud à coopérer pour la solution définitive des problèmes de l'Afrique australe et de la Namibie. Il est de la plus haute responsabilité des membres du Conseil de sécurité, surtout ceux qui, jusqu'ici, ont tendance à abuser des pouvoirs spéciaux que leur confère la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, de mettre cet organe collectif en mesure de progresser sans délai dans cette voie.

M. Mboumoua (Cameroun)

Quant aux autres problèmes africains qui font l'objet de grandes préoccupations à l'heure actuelle, nous voudrions relever plus particulièrement ici la question du Sahara occidental ainsi que la question du Tchad, pays voisin du Cameroun.

Pour ce qui est du Sahara occidental, il serait extrêmement utile que les Nations Unies joignent leurs efforts à ceux fort louables de l'OUA pour activer la mise en oeuvre des résolutions pertinentes sur cette question et notamment celle relative à l'organisation d'un référendum d'autodétermination dans ce territoire.

M. Mboumoua (Cameroun)

S'agissant du Tchad, dont nous suivons attentivement l'évolution, soulignons une fois de plus la nécessité pour tous les fils de ce pays de transcender les clivages de toutes sortes qui les séparent afin de sceller définitivement l'unité, l'indépendance, la souveraineté et le progrès du Tchad dans son destin commun.

La paix est une et indivisible. Une autre zone de turbulence qui focalise l'attention de la communauté internationale depuis plusieurs décennies est le Moyen-Orient. En effet, cette région est devenue une véritable poudrière en même temps que le champ privilégié des rivalités de toutes sortes. Les données de cette situation examinée à maintes reprises au sein de cette organisation sont amplement connues. En définitive, l'évacuation des territoires arabes occupés et l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables ainsi que la possibilité pour tous les pays et peuples de la région de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues constituent à nos yeux les éléments d'une solution juste et durable.

Mais on ne saurait taire cette autre vérité que la solution aux problèmes du Moyen-Orient, déjà singulièrement compliqués par les influences et ingérences extérieures, passe également par la clarification des positions souvent ambiguës des différents pays arabes sur cette délicate question qui menace la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne le conflit Iran-Iraq ou le problème libanais, les situations conflictuelles dans la région, comme partout ailleurs dans le monde, qu'il s'agisse de l'Asie du Sud-Est ou de l'Amérique centrale, ces questions ne peuvent valablement trouver d'issues satisfaisantes que si l'on s'en tient, dans la recherche de leurs solutions, à la stricte observance des principes cardinaux de la Charte que sont entre autres le règlement pacifique des différends, le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale ainsi que du droit pour chaque peuple de choisir librement son destin.

A de nombreuses occasions, nous avons eu à souligner le rôle central et, pour tout dire, la responsabilité première des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales et, singulièrement, du désarmement. En vérité, la réalisation des objectifs de paix, de sécurité, de désarmement et de développement demeure illusoire si, comme en témoignent l'environnement international, l'attitude des Etats, et en particulier ceux des plus puissants, reste marquée par la volonté de confrontation, la coercition, la suspicion et

M. Mboumoua (Cameroun)

l'obsession d'une accumulation toujours persistante des armes de destruction massive. On pourrait même s'attendre au pire si, en matière de sécurité, les intérêts d'un Etat ou groupe d'Etats sont privilégiés aux dépens de l'intérêt plus général de toute la communauté internationale.

C'est dire que la focalisation de l'attention de l'Organisation et le renforcement de son rôle dans le domaine du désarmement revêtent un caractère urgent, voire vital. Malheureusement, les accords partiels sur le désarmement ou le contrôle des armements conclus jusqu'ici sont restés en deçà de leurs objectifs quant à la réduction des arsenaux nucléaires en quantité et en qualité. De même, les limitations résultant des négociations des traités sur les missiles antibalistiques ou encore le SALT I et le SALT II n'ont pas apporté à l'humanité une plus grande stabilité. Le moins qu'on puisse dire de tous ces accords, dont le but était de donner une impulsion au désarmement, est qu'ils sont restés en deçà des résultats escomptés. On comprend alors non seulement la persistance de la course aux armements conventionnels et nucléaires, mais surtout le renforcement de la capacité des Etats à fabriquer et à stocker des armes de destruction massive qui continuent à représenter le plus grand danger auquel fait face l'humanité.

Cette course qui se poursuit dangereusement au mépris du développement socio-économique et de la sécurité de la majorité des Etats, surtout des puissances petites et moyennes, s'étend de plus en plus, maintenant, au niveau de l'espace.

A l'heure actuelle, les discussions au sein de la Conférence du désarmement n'ont enregistré aucun résultat notable susceptible de renforcer les perspectives de l'avènement d'un monde de stabilité et de sécurité. Je voudrais en particulier faire allusion au manque de progrès significatifs sur des sujets aussi importants que le Traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires, la Convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques, ainsi que la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. On assiste plutôt à une évolution vertigineuse des dépenses militaires, qui atteignent le chiffre de 1 000 milliards de dollars par an, et à l'émergence de nouvelles doctrines militaires stratégiques, dangereuses au point d'en arriver à l'acceptation du concept absurde d'une guerre nucléaire localisée.

De même la session de fond de 1985 de la Commission du désarmement s'est terminée sans conclusions substantielles. Le Cameroun, pour sa part, a présenté cette année devant cette instance une série de propositions concrètes visant à

M. Mboumoua (Cameroun)

promouvoir le désarmement. Il a mis l'accent entre autres sur la nécessité de disposer au sein des Nations Unies d'un processus politique solide et rationalisé de délibérations et de négociations permanent permettant de dégager des mesures en faveur de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement.

Un tel processus implique l'universalisation des efforts au sein de l'ONU en vue du désarmement nucléaire d'abord. Dans d'autres domaines, et en particulier en matière d'armements conventionnels, mon pays propose aussi une variété d'approches au plan bilatéral, sous-régional et régional.

Ceci suppose, au niveau du Secrétariat général des Nations Unies, des structures rationalisées, des programmes et des activités qui renforcent l'efficacité et la coordination tout en éliminant le gaspillage et le double emploi, et qui facilitent les délibérations et les négociations entre Etats ainsi que la mise en oeuvre des décisions et accords divers sur le désarmement.

Nous sommes encouragés, et nous en sommes heureux, par l'accueil attentif réservé à ces propositions par la communauté internationale et espérons qu'elles contribueront à la formulation de décisions tournées vers l'action.

A vrai dire, le monde a jusqu'ici vécu dans l'équilibre de la terreur. Ironiquement cet équilibre est devenu des plus préoccupants, ainsi qu'on pourrait s'en rendre compte maintenant que la prolifération des armes nucléaires en quantité et en qualité est devenu quasi incontrôlable, et ce malgré le régime établi par le Traité sur la non-prolifération régissant ce domaine.

Nous voudrions souligner en particulier la menace nucléaire que représente à l'heure actuelle le régime raciste d'Afrique du Sud. En dépit de la non-adhésion de ce pays audit traité et de l'inobservance par lui, tant des mesures de sauvegarde prescrites par l'Agence internationale de l'énergie atomique que des décisions des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales, certains membres de cette assemblée continuent à collaborer au renforcement de la capacité nucléaire sud-africaine. Cette collaboration, qui ne cesse de s'intensifier, constitue une violation flagrante de la Déclaration historique adoptée en 1964 par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine sur la dénucléarisation de l'Afrique, déclaration appuyée par le Mouvement des pays non alignés ainsi que par les Nations Unies.

M. Mboumoua (Cameroun)

Elle se poursuit malgré la demande répétée de cette assemblée à l'Afrique du Sud de s'abstenir de se doter de l'arme nucléaire et bien que les ambitions militaires de Pretoria se manifestent par de nombreux actes d'agression et de déstabilisation contre les pays africains indépendants voisins désormais menacés de l'utilisation de cette arme. Des efforts soutenus, en particulier de la part des cinq puissances nucléaires, qui sont en outre membres permanents du Conseil de sécurité, doivent être intensifiés pour empêcher l'Afrique du Sud de renforcer sa capacité nucléaire. A défaut d'un tel engagement, il est à craindre que toutes les mesures prises jusqu'ici pour promouvoir la dénucléarisation de l'Afrique soient simplement battues en brèche.

Le respect de l'engagement international du régime prescrit par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tel que souligné à nouveau lors de la récente Conférence de Genève des Etats parties à ce traité est d'une importance vitale pour la promotion d'un climat général de paix et de sécurité. Le Cameroun pense que les décisions de cette conférence doivent être rapidement traduites dans les faits afin de ralentir la course aux armes nucléaires et de donner ainsi une nouvelle impulsion au démarrage effectif du désarmement.

En cet âge nucléaire où l'humanité court en permanence le risque de sa destruction totale en cas de conflit généralisé, nous ne pouvons plus nous permettre de continuer à insérer la sécurité dans une vision étroite ni même de minimiser la valeur impérative de notre sécurité collective.

Il est encourageant à cet effet qu'une Conférence ministérielle régionale de l'OUA ait été organisée cette année à Lomé, au Togo, avec une participation large et à un niveau élevé sur le thème "Sécurité, désarmement et développement". Cette conférence a adopté "la Déclaration sur la sécurité, le désarmement et le développement en Afrique" et le "Programme d'action pour la paix, la sécurité et la coopération en Afrique", qui ont récemment reçu l'aval de la réunion ministérielle des pays non alignés. La convocation de cette conférence, la première en son genre en Afrique, ainsi que l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action susmentionnés, démontrent, à n'en pas douter, la détermination de l'Afrique d'être à l'avant-garde de la quête pour la paix. Mon gouvernement souscrit à la Déclaration et au Programme d'action de cette importante réunion et sollicite l'appui de la communauté internationale pour leur mise en oeuvre accélérée.

M. Mboumoua (Cameroun)

Le Cameroun appuie également l'initiative en cours de réalisation d'une conférence internationale sur le désarmement et le développement dont la première session du Comité préparatoire s'est tenue récemment ici même à New York.

Ce dont nous avons besoin de toute urgence, c'est la recherche active des mesures de sécurité non nucléaires et non militaires. Mais ce faisant, nous devrions également nous employer activement à promouvoir le désarmement conventionnel dans le cadre multilatéral des Nations Unies et en conformité avec les orientations, les règles spécifiques et les principes figurant dans le Document final adopté lors de la première session extraordinaire de notre assemblée, en 1978, consacrée au désarmement et confirmée au cours de celle de 1982 sur cette même question.

A l'instar du désaccord profond persistant dans le domaine du désarmement, la situation économique et sociale internationale critique constitue un motif de grave préoccupation pour l'avenir de l'humanité.

Au cours des 40 années écoulées, les échanges entre nations se sont intensifiés en raison de l'interdépendance croissante due à l'évolution de la science et de la technique, en particulier dans le domaine des communications. Grâce aux mécanismes du système des Nations Unies, qui ont apporté un appui appréciable aux efforts déployés par les gouvernements, on a assisté à l'amélioration des conditions de vie des peuples dans de nombreux pays, surtout ceux en développement, en matière de santé, d'éducation, d'agriculture, etc. Il reste cependant que ces échanges internationaux sont demeurés marqués par des déséquilibres profonds, des injustices flagrantes, entraînant une grande disparité entre les nations et une dépendance croissante des pays en développement. Les efforts de ces pays pour créer un ordre économique international plus juste et plus équitable se sont toujours heurtés à l'égoïsme et au manque de volonté politique des pays nantis.

Les résultats médiocres de la troisième Stratégie des Nations Unies pour le développement, la marginalisation de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats adoptée depuis 1974 par notre assemblée, l'impasse des négociations globales, le retard dans la mise en oeuvre de l'accord portant création du Fonds commun pour les produits de base et enfin les attermoissements en ce qui concerne la convocation d'une conférence internationale sur la monnaie, les finances et le développement sont à mettre au compte de l'attitude de ces pays.

M. Mboumoua (Cameroun)

Même si ~~une certaine croissance a pu être enregistrée~~ dans les pays industrialisés, cette croissance, modeste et inégalement répartie, s'est révélée pratiquement inexistante et sans effet pour les pays en développement. On pourrait donc affirmer que, si la menace pesant sur l'économie mondiale devient sérieuse, elle a atteint une dimension de crise dans les pays en voie de développement. Cette menace se caractérise entre autres par la désintégration graduelle du système commercial, l'incertitude et l'instabilité du système monétaire et financier international, le problème persistant de la dette, la stagnation de l'aide publique au développement et la situation économique critique actuelle de l'Afrique au Sud du Sahara.

S'agissant de l'Afrique, qui compte le plus grand nombre de pays les moins avancés, nous saluons l'adoption par cette assemblée l'année dernière de la Déclaration sur la situation économique critique de notre continent. Cette dernière représente le cadre politique clairement défini dans lequel la communauté internationale entend aborder la crise qui prévaut en Afrique.

Depuis son adoption, la situation s'est légèrement et progressivement améliorée dans certaines parties de la région grâce à l'aide internationale. Cependant, les besoins d'urgence sont loin d'être couverts. De plus, ceux à moyen et à long terme n'ont pas encore reçu toute l'attention internationale demandée dans la Déclaration.

Les pays africains sont conscients et ont toujours reconnu que la solution de leurs problèmes relève, avant tout, d'eux-mêmes. C'est dans cet esprit qu'ils ont fait des efforts notables pour intégrer leurs besoins aux politiques et programmes nationaux de développement. Le Plan d'action de Lagos, adopté en 1980 et réactualisé lors du vingtième Sommet de l'OUA en 1984 à Addis-Abeba, se doit d'être perçu comme un effort de développement intégré de l'Afrique face à la crise aiguë que traverse le continent.

Il est cependant tout aussi évident que les pays africains ne peuvent seuls faire face à cette grave crise sans l'assistance de la communauté internationale. Une telle assistance suppose un engagement permanent si l'on veut que les principes de la Déclaration soient traduits en actions concrètes.

Dans ce contexte, le Cameroun appuie la proposition de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la crise économique en Afrique.

Cette année encore notre organisation a joué un rôle actif dans la mise en oeuvre du régime prévu dans la nouvelle convention sur le droit de la mer.

M. Mboumoua (Cameroun)

Les deux dernières sessions de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer tenues à Kingston et à Genève se sont soldées par des progrès encourageants. Ces sessions ont été marquées par les efforts dans l'élaboration du règlement intérieur de l'Assemblée générale de l'autorité envisagée, par la détermination des membres de la Commission de préparer la voie pour la création effective et rapide de l'entreprise comme organe chargé de l'exploitation des fonds marins pour l'autorité, par l'étude des problèmes susceptibles d'affecter les Etats en développement producteurs terrestres, à la suite de l'exploitation des fonds marins et, enfin, par l'élaboration du règlement intérieur du Tribunal international du droit de la mer.

Malheureusement, en dépit du soutien général pour la mise au point d'un régime pacifique d'exploitation des fonds marins, la quête d'un mécanisme devant rendre l'entreprise opérationnelle et viable demeure sans succès. De plus, l'application de la résolution "deux" sur les droits et obligations des investisseurs pionniers avant l'entrée en vigueur de la Convention a été bloquée, jusqu'à ce que le problème de chevauchement des zones soit résolu entre les postulants.

En même temps, les pays développés dont les ressources financières et la technologie sont nécessaires à une saine exploitation des fonds marins continuent leur espèce de chantage en exigeant que la Commission leur accorde un régime minier qui leur soit favorable mais irait à l'encontre des dispositions pertinentes de la Convention. Nous condamnons vivement cette tentative, tout comme nous nous sommes associés au Groupe des 77 pour déplorer la récente décision d'un Etat d'accorder des licences à quelques-uns de ses consortiums pour l'exploration et l'exploitation de certains secteurs de la zone, et ce en violation des dispositions de la Convention et de ses résolutions connexes.

Il est cependant encourageant de constater qu'une écrasante majorité des Etats Membres des Nations Unies ont signé la Convention et qu'un nombre croissant de ceux-ci, dont le Cameroun, l'ont ratifiée. Cette tendance démontre la reconnaissance progressive des droits de tous les Etats, riches ou pauvres, faibles ou puissants, de tirer profit d'une sage exploitation des ressources des fonds marins grâce à un régime légal équitable, dont le cadre demeure capital pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi ma délégation appuie fermement une application sans équivoque de la Convention et de ses résolutions connexes.

M. Mboumoua (Cameroun)

Une telle application se doit de promouvoir la gestion solidaire du patrimoine commun de l'humanité afin d'améliorer les conditions sociales et humaines, dans un monde ballotté au gré des soubresauts de la conjoncture internationale.

S'agissant des droits de l'homme, l'accession du Cameroun à la plupart des principaux instruments juridiques internationaux en la matière et sa participation aux travaux de la Commission des droits de l'homme témoignent de son engagement actif à la défense et à la promotion des libertés fondamentales. Cet engagement sera maintenu.

Quant aux problèmes sociaux et humanitaires, il est encourageant de noter la convergence des points de vue sur la valeur des programmes consacrés à ce sujet au sein des Nations Unies. A cet égard, il serait souhaitable pour la communauté internationale de maintenir son soutien aux activités ayant pour objectif la promotion du bien-être des réfugiés, de l'enfant, de la jeunesse, des handicapés, des vieillards, des femmes et des travailleurs migrants.

Si l'interdépendance entre les nations est aujourd'hui largement admise, il demeure que les Etats ne semblent pas toujours prêts à assumer toutes les implications qui en découlent sur le plan de l'articulation des mécanismes concrets devant améliorer la gestion du destin commun de l'humanité. A l'heure actuelle, les Nations Unies sont en butte à de nombreuses difficultés et font l'objet de vives critiques, au point que certains n'hésitent plus à poser le problème du devenir même de l'Organisation, face à ce qui apparaît comme un regrettable déclin du multilatéralisme.

Quelque forme que prennent ces critiques, elles traduisent en réalité les inquiétudes des uns et des autres autour du contrôle des mécanismes de prise de décisions et, pour tout dire, du leadership de l'Organisation. Pourtant, une lecture attentive de la Charte, l'évolution de la configuration du monde et la sagesse collective devraient nous permettre de transcender les difficultés du moment malgré les critiques dont notre organisation est l'objet. Il serait donc souhaitable que celle-ci puisse se prêter à de constants aménagements de ses structures dans le sens de la démocratisation des relations internationales, en vue d'une participation toujours plus équitable et plus dynamique de l'ensemble des membres de la communauté internationale à la conduite des affaires mondiales : le sort de chacun et de tous en dépend.

M. Mboumoua (Cameroun)

Au cours de chacune de nos sessions, nous défendons les intérêts de nos Etats respectifs. En prenant position, nous donnons le plus souvent l'impression de tout attendre des Nations Unies. N'est-il pas temps, au cours de cette session historique du quarantième anniversaire, de nous demander aussi ce que nous faisons, ce que fait chacun de nous, pour l'Organisation elle-même afin de lui assurer toujours plus d'efficacité et de dynamisme propices au renforcement de son rôle au service du bien-être de l'humanité? Il y faut assurément de la volonté, une volonté politique résolue, et je voudrais me persuader que nous en sommes capables.

M. TRIGONA (Malte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Votre longue et brillante carrière au service de votre pays - un pays méditerranéen - dans le cadre des Nations Unies, a été récompensée à juste titre à l'occasion de cet anniversaire spécial.

Peut-être l'un des aspects les plus significatifs de cette célébration du quarantième anniversaire concerne-t-il l'évaluation du rôle joué par les Nations Unies dans les efforts visant à substituer le principe de l'égalité souveraine et du respect mutuel entre les Etats à la loi de la jungle, qui naguère encore, dominait et dont le point culminant a été le déclenchement de deux guerres mondiales particulièrement horribles.

Malheureusement, cette évaluation ne va pas sans susciter de nombreuses inquiétudes. Toutefois, au nombre des facteurs positifs, il y a le fait indéniable que l'Organisation mondiale a permis aux petits Etats en développement, insulaires ou autres, de jouer un rôle dans la conduite des relations internationales.

Malte est l'un de ces petits Etats qui ont tiré profit de façon non négligeable de leur participation aux Nations Unies. Notre démocratie parlementaire débutante, qui s'efforce d'établir un solide équilibre interne entre la liberté individuelle et l'intérêt collectif dans le cadre d'une économie mixte et qui poursuit, en matière de relations étrangères, une politique de neutralité fondée sur le principe du non-alignement, a trouvé aux Nations Unies la compréhension et l'appui qui lui ont permis de persévérer dans la voie qu'il s'est choisie, même en période de difficultés ou d'opposition.

M. Trigona (Malte)

Peu de temps après avoir rejoint l'Organisation, nous avons commencé à jouer un rôle éminent dans les négociations sur le droit de la mer. Au cours des 15 dernières années, nous avons été présents au sein des organismes les plus importants du système : le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de 1975 à 1977; le Conseil de l'Organisation maritime internationale, de 1975 à 1977; le Conseil économique et social, de 1978 à 1980; le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT), de 1978 à 1981; le Conseil d'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de 1978 à 1980; le Conseil de développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) de 1979 à 1981 ainsi qu'au Conseil d'administration de l'Organisation des Nations Unies pour la santé (OMS) et au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

De même, nous avons eu le privilège d'assumer à deux reprises la vice-présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1970 et cette année. Notre rôle de rapporteur au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien depuis sa création en 1975 nous a permis d'apporter une contribution non négligeable à la recherche d'une solution juste et durable à la question du Moyen-Orient. Nous sommes prêts à continuer de jouer ce rôle.

Notre élection, pour la période allant de 1983 à 1984 au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, est sans aucun doute l'une de nos expériences les plus enrichissantes et les plus exaltantes aux Nations Unies. Cette participation aux travaux du Conseil nous a permis de démontrer avec une plus grande clarté et une plus grande détermination notre attachement sincère à la paix dans les relations entre Etats.

Les Nations Unies nous ont donc permis, ainsi qu'à d'autres pays, de souligner qu'une politique étrangère indépendante pour un petit Etat est un élément tout aussi vital et indispensable de la souveraineté que pour les Etats plus grands et plus puissants. En même temps toutefois, et cela ressort très clairement d'une récente étude du Commonwealth sur ce sujet, la vulnérabilité particulière des petits Etats fait que leurs décisions et leurs actions politiques font souvent l'objet d'un examen minutieux et même de soupçons injustifiés de la part des plus grands Etats.

M. Trigona (Malte)

Malte fait face à cette réalité depuis qu'en 1971, lorsque, sous un gouvernement socialiste, elle a commencé à prendre des décisions dans les domaines politique, économique, social et autre, indispensables à la promotion de sa souveraineté et de son développement. Nous avons dû faire face non seulement à une désapprobation ouvertement exprimée mais également à une franche hostilité lorsque nous avons entrepris des réformes internes dans les domaines de la santé, de l'éducation et du système de bien-être social ainsi que lorsque nous avons amorcé des relations de politique étrangère avec de nouveaux pays, dans notre région et au-delà. Les objectifs essentiels de ces mesures de politique étrangère - notre désir de faire de Malte un Etat neutre et non aligné dans la région méditerranéenne, point central de la paix, de la stabilité et de la coopération régionales - ont été délibérément mal interprétés et déformés.

Il y a 14 ans, beaucoup ont froncé les sourcils lorsque le Gouvernement socialiste de Malte nouvellement élu a fait le premier pas, le plus légitime, pour affirmer sa politique étrangère indépendante en établissant des relations avec la République populaire de Chine. Il a fallu de nombreuses années pour que cette mesure soit reconnue pour ce qu'elle était réellement : un élargissement du cercle des partenaires de Malte et non pas le remplacement d'un ensemble de partenaires par un autre.

Au cours de ces années, l'aide précieuse du peuple chinois à Malte dans des domaines tels que l'infrastructure, la création d'entreprises industrielles mixtes et l'assistance technique, a révélé la nature positive et progressive de cette collaboration. En même temps, l'intérêt que la Chine porte à Malte et l'appui qu'elle apporte aux efforts que nous faisons pour transformer la zone méditerranéenne en zone de paix non alignée ont souligné la contribution importante qu'une telle collaboration peut apporter à la stabilité et à la coopération régionales et internationales.

Loin de justifier les appréhensions initiales, l'ouverture politique de Malte vers la Chine s'est au contraire transformée en une amitié entre des peuples. Elle a favorisé des contacts directs et sert de modèle dans les domaines de la coopération économique et de la stabilité régionale, que nous voulons développer avec d'autres Etats dans l'avenir.*

* M. Gauci (Malte), vice-président, assume la présidence.

M. Trigona (Malte)

Malte a connu une expérience similaire lorsqu'elle a établi des relations avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale. Des conceptions erronées profondément enracinées, eu égard aux options politiques admissibles pour les petits Etats, ont longtemps influencé l'opinion en Europe occidentale : selon ces conceptions, l'ouverture de Malte vers l'Est signifiait un remplacement, et non pas tout simplement un élargissement légitime, de l'ensemble de ses partenaires. Le caractère incongru du refus de permettre à un petit Etat insulaire d'adopter les mêmes options que les autres Etats plus grands a été difficilement reconnu. La presse occidentale qui, il y a quelques années, a fait grand tapage à propos de l'ouverture d'une ambassade soviétique à Malte, aurait dû savoir que l'ambassade des Etats-Unis se trouvait à Malte depuis déjà de nombreuses années et que l'étroite coopération diplomatique avec l'Union soviétique était une réalité dans tous les Etats d'Europe de l'Ouest.

A Malte on peut juger aujourd'hui de la coopération économique mutuellement avantageuse qui a résulté, non sans beaucoup de travail, de nos relations avec l'Union soviétique. Cela comprend l'utilisation de nos installations portuaires marchandes et la signature d'un accord commercial dont la pièce maîtresse, la commande de huit bateaux à Malte, a suscité l'envie des chantiers navals de toute la région.

Les mêmes objectifs qui nous ont incités à chercher des ouvertures avec la Chine et l'Union soviétique continuent de nous inspirer dans le développement de notre coopération économique avec les Etats-unis. Malte estime que la meilleure preuve de la contribution positive que son statut de neutralité offre à la stabilité de la région méditerranéenne, sert l'intérêt authentique qu'elle attache à ses relations économiques avec les grandes puissances. Nous demeurons pleinement conscients que même si chaque relation individuelle doit également être fonction des intérêts économiques spécifiques et du potentiel de nos différents partenaires, l'élément politique commun qui nous lie tous ensemble est l'effort fait pour consolider notre statut de neutralité, comme facteur de stabilité dans notre voisinage immédiat.

Certaines réactions et interprétations à l'égard de nos relations avec notre voisin, la Lybie, sont plus révélatrices encore des préjugés aberrants que suscitent les mesures prises par de petits Etats. Une collaboration active avec

M. Trigona (Malte)

les voisins les plus proches est un facteur indispensable si l'on veut assurer la sécurité et le bien-être de tout Etat épris de paix, surtout dans le cas d'un Etat qui, comme Malte, accorde une importance primordiale à la politique de neutralité et d'ouverture envers tous.

La Lybie est traditionnellement pour Malte le partenaire commercial le plus intéressant dans le monde en développement. Grâce à notre politique de coopération étroite avec la Lybie, cette collaboration s'est étendue à de nombreux autres secteurs et a été profitable au développement économique de Malte, notamment à un moment où de nombreux pays industrialisés connaissent le chômage et le désarroi économique, dont les incidences auraient pu nous être également néfastes. En outre, de nombreuses preuves ont montré qu'à aucun moment cette collaboration n'a fait douter de la nécessité pour Malte de maintenir sa souveraineté et son indépendance d'action. Les différences de vues entre les deux parties à propos de la division du plateau continental en témoignent à l'évidence. Les deux parties ont oeuvré énergiquement à la protection de ce qu'elles percevaient comme étant de leur intérêt légitime dans ce domaine. Sans l'aide d'aucune tierce partie, Malte a maintenu sa position et finalement la question a été renvoyée à la Cour internationale de Justice qui, au début de cette année, a proposé une solution qui offre une bonne base à un règlement négocié. La stabilité nécessaire et la capacité de prévoir sont dorénavant assurées et peuvent permettre à des sociétés intéressées de passer des accords mutuellement avantageux avec le Gouvernement maltais pour la prospection et l'exploitation des ressources pétrolières de nos fonds marins.

Malte, ardent défenseur de sa souveraineté et de son indépendance d'action, a dû redéfinir au cours des années 70 et au début des années 80 ses relations avec de nombreux partenaires traditionnels d'Europe occidentale. Là encore, des préjugés profondément enracinés eu égard à la liberté de choix dont peuvent disposer les petits Etats ont nuit à une saine perception des mesures que nous étions en train de prendre et ont retardé d'autant la réalisation des objectifs recherchés.

M. Trigona (Malte)

J'ai eu l'occasion de parler devant cette assemblée des différents problèmes que nous avons connus, à un moment ou à un autre, avec bon nombre de nos partenaires de longue date, y compris la Grande-Bretagne, la Communauté économique européenne, l'Italie et le Japon. Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui que beaucoup de ces difficultés sont maintenant aplanies et que notre ferme volonté d'établir des relations ouvertes, équitables et mutuellement avantageuses avec un nombre aussi grand que possible de partenaires, est notre souci prédominant à cet égard.

Pendant plusieurs années, les relations de Malte avec la Grande-Bretagne ont tourné à l'aigre du fait que notre ancien colonisateur refusait d'assumer ce que nous considérons être ses responsabilités pour débarrasser nos eaux de bombes et d'épaves qui s'y trouvaient du fait de sa présence à Malte antérieurement. Cette année, cependant, nous sommes arrivés à un règlement de ce problème jusqu'ici en suspens. En cinq mois, entre avril et août, du personnel de la Marine royale britannique a travaillé avec des plongeurs maltais pour enlever plus de 40 lourdes pièces d'artillerie et diverses épaves des fonds marins dans notre grand port, afin de permettre d'utiliser au mieux les installations de chargement de céréales et autres infrastructures que nous venions de construire. Ce qui était un problème limité, vu dans un large contexte, mais un grave obstacle étant donné le niveau de notre développement économique, a donc maintenant été résolu de façon satisfaisante, nous permettant ainsi de reprendre des relations mutuellement avantageuses non seulement avec la Grande-Bretagne elle-même mais également avec d'autres parties du monde d'expression anglaise.

Les relations de Malte avec l'Italie sont essentiellement fonction de la proximité géographique de nos deux pays et de notre longue association historique et culturelle. Si l'Italie a été l'un des premiers pays à reconnaître et à appuyer le statut de neutralité de Malte, il est venu un moment où nous avons considéré que ces expressions officielles d'appui ne trouvaient pas d'application dans la pratique. Un déséquilibre commercial considérable et croissant entre nous et l'Italie, à notre détriment, ne pouvait, s'il n'y était remédié, constituer une base d'association mutuellement satisfaisante. Une nouvelle base d'accord a maintenant été établie. L'Italie s'est engagée, comme un premier pas, à nous offrir son assistance pour le développement de nos infrastructures, essentiellement dans notre système d'adduction d'eau et notre réseau routier, ce qui devrait aider au rétablissement des liens étroits de coopération qui existaient antérieurement entre nos deux pays.

M. Trigona (Malte)

En fait, il y a quelques jours à peine, dans cette même enceinte, le ministre italien des affaires étrangères, M. Andreotti, reconnaissait cette évolution positive dans les rapports entre nos deux pays lorsqu'il déclarait que l'Italie avait l'intention de

"développer (ces rapports) dans le respect de la position de neutralité et de de non-alignement authentique du Gouvernement maltais, que l'Italie considère comme un élément positif." (A/40/PV.8, p. 49-50)

Nous en sommes très heureux et nous pensons être en droit d'espérer que ces déclarations seront rapidement suivies d'un plein effet.

Avec la Communauté économique européenne dans son ensemble, les relations de Malte au cours de ces 15 dernières années ont été inégales. Il a fallu des années de difficiles négociations pour arriver à persuader la Communauté économique européenne, en 1976, de réviser et d'élargir un accord d'association restrictif et bancal qui nous avait été imposé en 1970 à un moment où l'on considérait d'office que Malte se trouvait incontestablement dans la sphère d'influence de l'Europe occidentale.

Lorsque le premier protocole financier entre Malte et la Communauté économique européenne a expiré en 1983, il a fallu encore toute une série d'autres négociations longues et difficiles pour convaincre la communauté de présenter une nouvelle offre adaptée à la situation particulière de Malte en tant qu'Etat petit et neutre dans la Méditerranée. Ceci a été fait, et l'offre financière récemment annoncée de la communauté constitue une base solide de discussions en vue d'établir une relation spéciale entre Malte et la Communauté économique européenne, aux termes de laquelle sera assurée la coopération dans les domaines du commerce, des investissements et de l'apport de technologies.

Nous nous félicitons également de cette évolution, parce qu'elle apparaît faire partie du nouvel engagement de la Communauté économique européenne d'adopter une attitude plus compréhensive à l'égard du besoin qu'il y a à établir des relations équitables avec les pays en développement de la Méditerranée. A leur réunion à Malte en septembre dernier, les ministres des affaires étrangères des pays méditerranéens non alignés ont souligné ce besoin, tout en mettant l'accent sur leur volonté de jouer leur rôle dans la mise au point de programmes de coopération avec la Communauté économique européenne.

M. Trigona (Malte)

Malte considère qu'il existe un potentiel considérable qui reste à être exploré dans cette direction. Celui-ci inclut non seulement les liens économiques et commerciaux plus étroits entre les pays alignés et non alignés dans la Méditerranée, mais également les liens entre la Communauté économique européenne et des pays d'autres régions qui peuvent être encouragés par le biais d'une collaboration plus étroite au niveau méditerranéen.

Il est intéressant, à ce stade, de noter le contraste qui existe entre la lenteur avec laquelle les pays industrialisés répondent habituellement aux besoins des pays en développement et l'attitude beaucoup plus positive dont font preuve les pays en développement dotés de ressources qui sont eux-mêmes en position de fournir une aide. Dans ce contexte, Malte tient à exprimer sa profonde gratitude aux pays producteurs de pétrole du Golfe, en particulier l'Arabie saoudite et le Koweït, pour la rapidité, la compréhension et la générosité qui ont caractérisé et caractérisent toujours leurs relations avec nous.

Dans d'autres circonstances, les progrès n'ont été le résultat que de lents et patients efforts. Ce fut le cas en ce qui concerne nos relations commerciales avec le Japon, où après des années d'impasse, une délégation maltaise privée et officielle vient de terminer une visite à Tokyo où elle a discuté des moyens par lesquels le déséquilibre commercial considérable que nous avons avec ce pays pourrait être compensé par le biais d'un programme de coopération économique et autre entre nos deux pays.

De même, avec le Vatican, après une difficile période, cette année a marqué une amélioration significative. En avril, un accord a été passé selon lequel l'église catholique de Malte consentait à appliquer, sur une période de trois ans, le système d'éducation secondaire libre pour tous. Ceci constitue le prélude de la conclusion d'un accord complet qui placerait les relations entre l'église et l'Etat à Malte sur une base saine et sans équivoque.

Ici comme en d'autres cas, les préjugés qui inspirent l'attitude à l'égard des actes de petits pays se sont dégagés de façon douloureusement apparente. Alors que la presse internationale parlait beaucoup - souvent d'ailleurs en déformant les faits et en confondant les divers aspects des politiques internes et étrangères - lorsque l'église et l'Etat à Malte n'étaient pas encore tombés d'accord sur le problème de l'éducation secondaire libre pour tous, il n'a été donné que très peu de publicité au fait que toutes les difficultés avaient maintenant été résolues à l'amiable. Ce n'est que grâce à une instance telle que les Nations Unies que nous

M. Trigona (Malte)

pouvons faire entendre notre voix pour expliquer le bien-fondé et le succès des actions que nous avons entreprises.

Je voudrais maintenant me tourner vers un autre aspect du rôle des Nations Unies au cours des 40 dernières années, qui est d'une particulière importance pour des petits Etats comme Malte. Il concerne ce qui pourrait être appelé l'habitude de responsabilité collective pour ce qui est des sujets de préoccupation internationale que l'Organisation a aidé à entretenir au cours des années.

La poursuite de cet objectif n'a pas été facile. En même temps que la naissance des Nations Unies dans la deuxième moitié des années 40, on a vu apparaître la réalité d'un monde bipolarisé dépendant des intérêts et des diktats des deux superpuissances et des alliances militaires qu'elles avaient établies. Au cours des 40 dernières années, les habitudes de multéralismes se sont trouvées aux prises avec les impératifs d'hégémonie des superpuissances. Un répit a été offert pendant les années de détente, au cours des années 60 et du début des années 70, qui a permis la consolidation de divers processus multilatéraux au sein des Nations Unies elles-mêmes, et je pense en particulier à la naissance de groupes comme le Groupe des 77 et du Mouvement des non-alignés, ainsi qu'à la première tentative de coopération régionale en faveur de la paix et de la stabilité.

La réapparition récente d'une concurrence entre les superpuissances n'a pas réussi à supprimer les développements qui s'étaient manifestés auparavant. Ceux-ci permettent toujours, même à un petit Etat comme Malte, de jouer son rôle légitime dans la responsabilité collective pour la sécurité et la coopération.

Bien entendu, nous avons pris les mesures les plus énergiques dans ce contexte, directement dans notre propre région d'Europe et dans la Méditerranée. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui s'est ouverte à Helsinki en 1973, nous a donné une excellente occasion de travailler avec nos partenaires neutres et non alignés en Europe, à la recherche de la sécurité et de la coopération sur notre continent. En collaboration avec les Etats neutres et non alignés d'Europe, nous avons non seulement joué un rôle d'importance croissante dans le processus de consolidation de la sécurité, mais nous avons également réussi à faire admettre le principe selon lequel il ne peut y avoir de paix et de coopération sur le continent européen en l'absence de paix et de coopération en Méditerranée.

M. Trigona (Malte)

Nous recherchons maintenant à appliquer concrètement ce principe grâce à une politique efficace de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité dans la région méditerranéenne, qui doit être ratifiée dans le cadre de la Conférence de Stockholm sur le désarmement en Europe. De plus, Malte a joué également un rôle déterminant pour galvaniser les pays chefs de file non-alignés de la Méditerranée afin qu'ils formulent leur propre programme d'action en faveur de la paix dans leur propre région. La première mesure prévue dans ce programme a été l'appel lancé à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non-alignés de la Méditerranée l'année dernière, qui priait instamment les pays alignés de la région de s'assurer que l'on ne permettrait pas que les installations militaires étrangères établies sur leurs territoires ne soient pas utilisées contre les intérêts des pays non-alignés.

Lentement mais de manière constante, Malte participe donc à un processus qui pourrait en définitive mener à une collaboration entre, d'une part, les pays neutres et non-alignés d'Europe et, d'autre part, les pays de la région méditerranéenne pour des actions et initiatives concertées en vue de faire de cette région une zone de paix et de coopération.

Au cours des dernières années, l'Assemblée générale a contribué à ce processus grâce à l'adoption de résolutions par consensus concernant la région méditerranéenne où les objectifs de la coopération sont très clairement définis. Nous espérons que cette année encore l'Assemblée appuiera nos initiatives de paix régionales.

Les problèmes ne manquent pas qui mettent à l'épreuve et défient la volonté des Etats d'oeuvrer en vue de la stabilité et de la coopération dans leur région respective. Dans la région méditerranéenne elle-même, les problèmes de Chypre et du Moyen-Orient lancent de terribles défis à nos efforts collectifs.

Pour Malte, le problème de Chypre est un sujet de profonde préoccupation du fait des liens d'amitié et de la sympathie que la proximité géographique et des traditions nationales communes ont fait naître entre nos deux peuples. Nous connaissons le désir profond du Secrétaire général des Nations Unies à trouver personnellement une solution à ce problème. Nous l'assurons de toute notre collaboration et de tout notre appui. La recherche d'une solution au problème de Chypre doit immanquablement tenir compte de trois aspects : le retrait des troupes étrangères de l'île; le maintien de son unité, de sa souveraineté, de son intégrité

M. Trigona (Malte)

territoriale et de son statut de non-aligné et la conclusion d'accords qui répondent aux préoccupations de sécurité et aux préoccupations économiques des deux communautés de l'île.

Au Moyen-Orient, Malte a expliqué à plusieurs reprises ce qu'elle estime être les questions essentielles et les moyens de les résoudre. Nous appuyons le droit du peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à avoir une patrie qui lui soit propre. Nous demandons le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis la guerre de juin 1967. Nous demandons que le processus de réconciliation nationale au Liban puisse se dérouler pacifiquement. Nous voulons que tous les Etats de la région puissent vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Pour parvenir à ces objectifs, nous prions instamment Israël de mettre fin à son recours constant à la force et nous demandons à toutes les parties intéressées d'entamer des consultations et des négociations en vue d'une conférence de paix, comme l'envisage la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale. Dans cette optique, nous appuyons l'initiative prise en février dernier par le roi Hussein et le président Arafat, qui devrait constituer une bonne base de règlement. Nous nous félicitons du soutien dont a elle bénéficié de part et d'autre.

Nous réitérons également l'appel lancé aux Etats d'Europe occidentale pour qu'ils assument un rôle plus direct et plus énergique dans la recherche d'un règlement à la question du Moyen-Orient. L'on se souviendra que le séminaire sur la question de Palestine sous les auspices des Nations Unies, qui s'est tenu à Malte en avril 1982, a défini très clairement le rôle que les Etats d'Europe occidentale pouvaient et devaient jouer dans la question du Moyen-Orient. Des actions dans ce sens n'ont été que sporadiques et fort peu convaincantes. Il est grand temps d'entreprendre plus d'initiatives efficaces. Le conflit arabo-israélien ne peut se poursuivre indéfiniment. Comme l'a montré l'histoire du conflit entre les Etats européens, réglé maintenant depuis 40 ans, le conflit arabo-israélien nécessite un plus grand discernement.

Je voudrais maintenant évoquer le bombardement par Israël du camp palestinien situé près de Tunis la semaine dernière. Cette action extrêmement malavisée - Malte l'a d'ailleurs condamnée sans équivoque - montre qu'Israël a délibérément

M. Trigona (Malte)

cherché à saper le processus de paix naissant au Moyen-Orient. L'action d'Israël a également suscité, dans la région méditerranéenne, un regain de tension et d'instabilité qui, comme nous l'avons vu ces derniers jours, ne peut qu'avoir des incidences graves et pernicieuses.

Aucun Etat méditerranéen, qu'il ait conclu une alliance militaire, qu'il soit neutre ou non-aligné, ne peut tolérer un seul instant le fait qu'un Etat de la région s'arroe le droit de policer la région. Nous nous opposerons vigoureusement à cet état de fait, et nous prendrons toutes les mesures nécessaires, en consultant nos voisins, pour éviter que cela se reproduise.

Hors de la région méditerranéenne, des questions nombreuses et complexes nécessitent une action urgente, collective et efficace. En Afrique australe, la crise attendue du fait des injustices du régime de l'apartheid est toute proche. L'appel en faveur de sanctions obligatoires contre le régime minoritaire blanc de l'Afrique du Sud ne fait plus maintenant l'objet d'un débat de principe. Celui-ci porte seulement sur la nature des sanctions qui doivent être prises et sur les mesures à mettre en oeuvre pour aider les Etats qui en feront les frais. Malte appuie tous ces efforts.

Dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq, les tragédies, les souffrances qu'entraînent ce conflit persistant n'ont pas réussi à faire que les parties parviennent à un règlement pacifique. Nous ne pouvons qu'accorder notre appui à tous les efforts déployés auprès des deux parties et chercher en même temps à éviter que n'interviennent des éléments étrangers au conflit et de nouveaux facteurs de tension .

En Afghanistan et au Kampuchea, la présence de forces militaires étrangères nous préoccupe gravement et nous la condamnons. Nous espérons sincèrement que les initiatives régionales en vue d'apporter une solution à ces deux problèmes pourront enfin être prises en compte. En Amérique centrale, Malte, ainsi qu'il l'a fait au sein du Conseil de sécurité lorsqu'il en était membre, continue d'appuyer l'initiative du Groupe de Contadora qui constitue la seule base sûre pour un règlement durable aux problèmes complexes de la région.

Chaque année devant cette Assemblée, la délégation de Malte exprime l'espoir que l'on pourra enfin être prises entreprendre un processus de réunification des deux Corée. Cette année, peu-être plus qu'auparavant, nous avons de bonnes raisons

M. Trigona (Malte)

de croire que les perspectives d'une éventuelle solution sont encourageantes. Les progrès dans le domaine humanitaire accomplis ces derniers mois sont en fait quelque peu limités mais constituent un premier pas, qui est toujours le plus difficile à obtenir. Nous demandons que ces mesures soient renforcées dans un proche avenir grâce à d'autres initiatives afin que l'on puisse s'engager dans un processus cumulatif irréversible de réconciliation. Nous sommes prêts à accorder toute l'aide possible à cet égard.

Si nous examinons les succès et les échecs de notre organisation mondiale au cours de 40 dernières années, deux grandes séries de questions revêtent une importance toute particulière : les questions liées au désarmement et celles liées au développement économique et social.

Le désarmement a fait l'objet de vastes débats dans cette enceinte, mais sans grand effet, malheureusement. Le monde est sans aucun doute plus dangereux qu'il ne l'était il y a 40 ans. Au cours de ces 40 années, les Nations Unies ont assumé leur rôle dans la prévention d'un nouveau conflit mondial aux conséquences catastrophiques. Nous pensons toutefois que les générations futures ont le droit d'hériter d'un monde autre que le monde actuel qui se trouve sans cesse au bord du précipice de l'anéantissement nucléaire. Les efforts actuels en vue du désarmement doivent donc être complétés par de nouvelles initiatives plus fermes. A la réunion des ministres des affaires étrangères des pays non-alignés, qui s'est tenue à Luanda le mois dernier, Malte a appuyé l'idée d'un groupe de contact des dirigeants non-alignés qui s'engagerait dans un processus de consultations avec les puissances nucléaires sur les questions de désarmement. Nous espérons que cette assemblée approuvera cette initiative et lui donnera son appui.

M. Trigona (Malte)

Nous sommes déçus et consternés de constater, au cours de la célébration de ce quarantième anniversaire, que la communauté internationale n'a jamais réussi à mettre au point les réformes dont on a tant besoin dans le domaine des relations économiques internationales. L'inégalité et l'injustice prédominent et se manifestent à l'heure actuelle par le fardeau intolérable de la dette qui pèse sur de nombreux pays en développement, par le chômage chronique dans le monde entier, par la persistance de la pauvreté, de la malnutrition, de la mauvaise santé, de la misère, de l'enseignement déficient et par le manque de services de base pour la vaste majorité de l'humanité.

Ces exemples d'efforts collectifs où le sens de l'association l'emporte au niveau mondial - tels que pour le cas de l'Afrique frappée par la sécheresse ou du Mexique frappé par un tremblement de terre - ne constituent que des exemples rares et sporadiques tendant à prouver qu'il existe un potentiel largement inexploité. Ce dont on a besoin, c'est de mécanismes plus efficaces destinés à favoriser une véritable association permanente au niveau mondial pour le développement, que ce soit au niveau régional ou d'autres groupes, tels que par exemple le Commonwealth. Cette association devrait être en mesure de tenir compte aussi bien des problèmes structurels des économies industrialisées, où le chômage est devenu endémique, que des besoins fondamentaux des sociétés en développement où les structures mêmes du progrès économique n'ont pas encore été mises en place. Les mécanismes régissant le flux global des finances, des échanges et de la technique doivent être conçus pour traiter de manière efficace et simultanée les maux dus à la récession aussi bien que la pauvreté.

C'est dans ce contexte que le système des Nations Unies, dont la composition est universelle et dont le mandat couvre toute la gamme des activités humaines, a un rôle immense à jouer, à la fois pour susciter une prise de conscience et pour fournir les structures nécessaires à une coopération efficace.

Renouveler son dévouement à cet effort au sein des Nations Unies constituerait peut-être la manière la plus appropriée de célébrer ce quarantième anniversaire.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice de leur droit de réponse.

Je rappelle que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde et doivent être faites par les représentants à partir de leur siège.

M. AZZAROUK (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) :
Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole ici, je tiens à exprimer à M. l'ambassadeur de Piniés notre satisfaction de le voir présider les travaux de cette session de l'Assemblée générale à laquelle ont participé des chefs d'Etat, des chefs de délégation et des rois à l'occasion de la commémoration du quarantième anniversaire de la création des Nations Unies. Nous sommes certains que grâce à son expérience et à sa sagesse, il saura mener avec succès les travaux de cette session à la recherche de solutions à de nombreux problèmes auxquels se heurte la communauté internationale, qu'il s'agisse de problèmes politiques, sociaux ou économiques.

J'ai demandé à prendre la parole aujourd'hui pour répondre à un représentant qui, au cours de son intervention hier après-midi, mercredi, à l'Assemblée générale, a, comme à l'accoutumée, déformé les faits et attaqué mon pays.

Les porte-parole d'Habré ont toujours proféré des accusations, fausses allégations et calomnies contre mon pays en vue de détourner l'attention de la communauté internationale du vrai problème du Tchad et des événements qui se sont déroulés la-bas afin de monopoliser le pouvoir, d'imposer leur domination à la population et de contrôler le sort de ce pays.

La vérité sur le problème du Tchad, comme nous l'avons précisé à maintes reprises, est qu'il ne s'agit pas d'un problème nouveau. Ce problème a surgi en 1965 lorsque la guerre civile a éclaté et il existe encore aujourd'hui. Le combat qui se déroule au Tchad est devenu un parmi d'autres qui opposent différentes factions antagonistes en raison de conflits tribaux et de l'esprit de domination de certains et à l'encouragement de certaines puissances extérieures qui attisent les flammes de la division.

Dès le début de la guerre civile au Tchad, la Jamahiriya arabe libyenne a déployé des efforts intenses en vue de réaliser la réconciliation nationale entre les différentes factions et restaurer la paix au Tchad, étant donné les liens historiques spirituels, culturels et géographiques qui nous unissent à notre peuple frère du Tchad et en raison de notre lutte commune contre le colonialisme.

Les deux peuples ont combattu côte à côte lors de l'invasion de la Libye par l'Italie et lors de l'invasion du Tchad par la France au début de ce siècle. Des milliers de Libyens ont trouvé refuge au Tchad lors de la lutte de libération de la Libye et des milliers de citoyens tchadiens vivent et travaillent, comme nos frères, dans notre pays. La Jamahiriya arabe libyenne est le premier Etat qui a

M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne)

tenté d'aboutir à une réconciliation nationale au Tchad et de mettre un terme à la tragédie du peuple tchadien depuis le début des années 60. Une conférence sur la réconciliation nationale s'est tenue à Sabha et ensuite à Bengazhi en février-mars de 1978. Les efforts déployés par mon pays ont abouti à la reconnaissance mutuelle du Front de libération nationale du Tchad et du Gouvernement tchadien qui était alors au pouvoir.

Mon pays a participé à tous les efforts déployés par les Africains en vue de parvenir à une réconciliation nationale au Tchad, notamment lors de la Conférence du Nigéria qui a abouti à l'Accord de Lagos et à l'instauration d'un gouvernement d'union nationale transitoire, auquel ont participé toutes les factions tchadiennes, sous la présidence de Goukouni Oueddei, un gouvernement reconnu par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le GUNT a assumé ses fonctions en vue d'instaurer la paix au Tchad et de normaliser la situation, mais Hissein Habré, poussé par son esprit de domination et assoiffé de sang, a suscité une révolte contre l'autorité légitime et a sapé tous les efforts destinés à restaurer la paix et la stabilité au Tchad et a violé tous les accords conclus entre les différentes factions antagonistes. Cette révolte a été un succès en raison des efforts de certaines forces étrangères, en violation de l'Accord de Lagos. Elle a également fait échec à la tentative du Président de l'Ethiopie de tenir une conférence de réconciliation nationale à Addis-Abeba et à l'initiative du Président congolais de tenir une conférence de réconciliation à Brazzaville.

Telle est la vérité sur le problème tchadien et telle est la vérité sur les efforts déployés par mon pays. Les allégations du représentant d'Habré sont dénuées de tout fondement.

La région qu'il dit occupée par la Libye est en fait sous la domination du gouvernement d'union nationale transitoire (GUNT) sous la présidence de Oueddei. Mon pays n'a aucune force au Tchad et n'occupe aucun territoire du Tchad. C'est là une vérité que nous avons réaffirmé à maintes reprises.

Je voudrais réaffirmer que la Jamahiriya arabe libyenne est soucieuse de sauvegarder l'unité et l'indépendance du Tchad.

M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne)

La Jamahiriya arabe libyenne est soucieuse de sauvegarder l'unité et l'intégrité territoriale de ce pays tel qu'il apparaît sur la carte annexée au rapport de M. Adrian Bess, Commissaire des Nations Unies en Libye, dans le rapport de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale.

Je tiens également à réaffirmer que la Jamahiriya arabe libyenne est un voisin du Tchad et est disposée, comme par le passé, à participer à tous les efforts tentés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue d'instaurer la paix et la sécurité au Tchad.

M. ADOUM (Tchad) : Monsieur le Président, l'arrogance et les mensonges de la Libye ne surprend personne dans cette salle où tout le monde y est habitué. En effet, comme l'auront remarqué les membres de l'Assemblée, le droit de réponse exercé par le représentant de la Libye n'est qu'un tissu de mensonges. Ce n'est pas la première fois que la délégation libyenne se livre ici à des exercices oratoires tendant à camoufler l'agression et l'occupation libyennes dont souffre mon pays. Le représentant libyen a tenté une fois de plus de masquer les agissements du régime terroriste et expansionniste de Tripoli dans mon pays. Le représentant libyen ferait mieux, à mon avis, de reconnaître le comportement schizophrénique du régime qu'il représente dans cette salle.

Le représentant libyen prétend connaître les problèmes du Tchad mieux que les Tchadiens quand il se livre à un rappel historique au Tchad. La tragédie dont parle le représentant libyen ne cessera, à mon avis, que lorsque la Libye aura mis fin à ses ingérences et à sa présence au Tchad.

Dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, le représentant libyen a dit :

"Le problème du Tchad n'est toujours pas réglé en dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'OUA..." (A/40/PV.20, p. 37)

Le représentant libyen s'est-il objectivement demandé pourquoi ce qu'il appelle le problème tchadien subsiste? Il subsiste parce que la Libye le veut, et là il faut appeler les choses par leur nom, car il s'agit plutôt de problèmes tchado-libyens. Il n'y a de problèmes au Tchad que du fait de l'agression et l'occupation libyennes du Tchad. Il n'y a de problèmes au Tchad que du fait de l'ingérence constante de la Libye dans les affaires du Tchad. Nous invitons donc la Libye à mettre fin à sa présence illégale, à ses malheurs et à ses ingérences au Tchad, pour constater ipso facto la disparition du problème dont parle le représentant libyen.

M. Adoum (Tchad)

L'agression et l'occupation qu'a subies mon pays n'ont point besoin d'être démontrées ici dans cette salle. Des preuves irréfutables ont, à maintes occasions, été fournies à l'ensemble de la communauté internationale. J'invite à cet effet les représentants à consulter les archives du Conseil de sécurité.

Par déférence pour l'Assemblée, je ne veux ni faire de polémique ni abuser du temps qui m'a été accordé. J'aimerais simplement, pour terminer, faire quelques observations. Ce que le représentant libyen ne peut nier, c'est la présence massive des troupes libyennes dans la région septentrionale du Tchad en violation flagrante de l'Accord signé le 17 septembre 1984 avec la France pour un désengagement concomitant et simultané de leurs troupes respectives. Ce que le représentant libyen ne peut nier, c'est le renforcement des positions libyennes dans le nord du Tchad par la mise en place d'une infrastructure administrative et militaire gigantesque. Ce que le représentant libyen ne peut nier, c'est l'accélération du processus de libyanisation qui a conduit à un affrontement le 4 septembre dernier en zone occupée avec les Tchadiens en zone occupée et ceux-là mêmes qui étaient jusque-là inféodés à la Libye.

Donc, la Libye ne peut se targuer d'être absente du Tchad ni étrangère aux maux dont souffre le Tchad. Tout le monde sait aujourd'hui que la Libye de Khadafi est effectivement présente au Tchad et qu'elle est loin de laisser le peuple tchadien vivre en paix. Pourtant, ce peuple ne cherche qu'à vivre en bonne intelligence avec tous ses voisins, y compris la Libye, à l'intérieur de ses 1 284 000 kilomètres carrés.

La Libye de Khadafi continue impunément à défier les institutions et les règles internationales. Il est temps que la communauté internationale, au nom de la paix, de la justice et de la liberté, ramène la Libye à la raison.

M. AZZAROUK (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je m'excuse de reprendre la parole, mais je serai très bref. Ce que je veux dire maintenant c'est que l'orateur qui m'a précédé, en disant des mensonges et en déformant les faits, essaie de légitimer un régime qui n'a pas été plébiscité par le peuple libyen. Dans sa déclaration, il parle de choses qui n'existent pas et dit des mensonges. Nous n'avons pas de troupes au Tchad. Nous n'occupons aucune partie du Tchad, comme il l'a prétendu, car un certain nombre d'experts ont eu l'occasion d'aider le gouvernement d'unité nationale, avec l'accord de ce

M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne)

gouvernement, dûment noté au Secrétariat des Nations Unies, ont pu l'établir. Les troupes ont été envoyées au Tchad, aux termes de l'accord, en vue d'assurer la sécurité du Tchad et non au titre d'une intervention étrangère. Si le problème du Tchad demeure sans solution, la faute en est aux obstacles qu'élève le Groupe de N'Djamena.

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait demandé au Gouvernement du Congo frère de réunir toutes les factions tchadiennes afin de parvenir à une réconciliation nationale. Nous appuyons ces efforts. Je citerai à ce sujet ce qu'a dit M. Ali Treiki le 3 octobre lors d'une conférence de presse aux Nations Unies :

(L'orateur poursuit en anglais.)

"Le problème tchadien n'a pas encore été réglé. Le Gouvernement du Congo a été prié par l'OUA d'organiser une réunion entre les différentes factions tchadiennes en vue de parvenir à la réconciliation nationale. La Libye a appuyé ces efforts. Le retrait des troupes françaises et libyennes du pays et les contacts du Gouvernement libyen avec le Gouvernement français ont permis d'empêcher les affrontements entre les deux factions au Tchad."

(L'orateur poursuit en arabe.)

J'espère que cela aidera à clarifier la situation et répondra aux affirmations de l'orateur qui m'a précédé.

M. ADOUM (Tchad) : Je m'excuse de reprendre la parole mais je le fais parce que je le juge nécessaire. J'aimerais répondre sur un certain nombre de points.

Parlant de légitimité, j'aimerais simplement faire comprendre au représentant de la Libye que le Gouvernement du Tchad n'est pas ici pour demander une quelconque légitimité au représentant de la Libye. Ma première observations va dans ce sens.

J'aimerais poser une question au représentant de la Libye : peut-il me dire comment le colonel Khadafi est arrivé au pouvoir?

Ensuite, parlant de sécurité, je crois que le Tchad ne pourra être en sécurité que lorsque la Libye se sera retirée du Tchad.

Enfin, il a parlé de réconciliation. C'est notre préoccupation. Nous avons répondu oui et présents à tous les rendez-vous de la réconciliation et de l'unité du Tchad et nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

La séance est levée à 17 h 15.